

La France accélère la lutte contre l'artificialisation en s'engageant dans la réhabilitation des friches

■ Une friche, c'est quoi ?

Les friches – industrielles, commerciales ou urbaines – sont des zones artificialisées qui ne trouvent pas de réutilisation à court terme, soit pour des raisons de coût, soit pour des raisons de manque d'opportunité.

Depuis plusieurs décennies, les zones urbanisées se sont étalées au détriment des terres agricoles et naturelles, à un rythme équivalent à **un département tous les 10 ans**.

Objectif du président de la République : inverser la tendance à l'artificialisation des sols pour arriver à zéro artificialisation nette.

■ Pourquoi les réhabiliter ?

Les friches sont des réserves foncières significatives dont le potentiel est à exploiter. Leur réhabilitation, possible sous de multiples formes, pourrait permettre de revenir à une urbanisation logique et de remplir l'objectif de zéro artificialisation.

Quelques exemples de possibles utilisation des friches : logements, locaux d'activités, espaces porteurs d'installations de production d'énergies renouvelables pour le photovoltaïque ou renaturation, c'est-à-dire une désartificialisation pour rendre ces espaces à la nature ou à l'agriculture.

■ Les actions engagées jusqu'à aujourd'hui

En mai 2019, le premier Conseil de défense écologique a demandé la création d'un groupe de travail associant les différentes parties prenantes pour proposer des mesures concrètes pour endiguer l'étalement urbain, dont une partie du travail devra porter sur la réhabilitation des friches.

Le 4 juin dernier, Emmanuelle Wargon a lancé un groupe de travail qui porte deux objectifs : réaliser un inventaire national des friches et proposer des mesures pertinentes d'incitation à leur réhabilitation.

Parallèlement, un groupe de travail sur l'artificialisation des sols, piloté par Emmanuelle Wargon et Julien Denormandie, a engagé des travaux visant à formuler des propositions pour atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

■ 5 réhabilitations prochaines

1. Un hectare d'une friche à réhabiliter à Montreuil (Seine Saint-Denis) sur le territoire des anciens murs à pêches : ce projet a été sélectionné dans le cadre d'un appel lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et permettra une dépollution exemplaire portée par l'EPF d'Île-de-France en transformant la friche en une zone porteuse d'activités économiques sociales et solidaires, ainsi qu'en une zone d'agriculture urbaine.

2. 35 hectares d'une ancienne friche ferroviaire : cet espace deviendra un écoquartier porté par la communauté d'agglomération de La Rochelle, dans la commune d'Aytré (Charente-Maritime). Ce projet a également été sélectionné dans le cadre d'un appel lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

3. 292 hectares de réhabilitation de la friche militaire de la zone nord de la base aérienne de Creil (Oise) : ce projet permettra l'appropriation d'une partie de l'espace par les communes et d'ouvrir un projet de production d'électricité par panneaux photovoltaïques.

4. 16,4 hectares sur l'ancien site industriel et tertiaire dit ex-CEAT Guillamet : la métropole de Toulouse (Haute-Garonne) prévoit d'y installer des logements sociaux, des bureaux, une résidence étudiante et des installations sportives. La préfecture du département prévoit également d'y installer une cité administrative afin d'accueillir plusieurs services de l'État.

5. Des fractions des îlots 1, 2 et 3 de l'ancienne base aérienne 901 de Drachenbronn (Bas-Rhin) : ces espaces seront cédés à la communauté de communes du Pays de Wissembourg afin d'être reconverties et aménagées, possiblement en un projet de promenade dans les arbres (Chemins des cimes) et un projet d'hébergement touristique.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE